



Compte rendu de jury

Concours d'éducateur de
jeunes enfants
Session 2022

Pôle
Recrutement
Concours

MAJ le 12/09/2022

SOMMAIRE

I. Présentation générale de l'opération	3
II. Données statistiques générales.....	4
A. Chiffres clés	4
1. Profil des candidats et des lauréats.....	5
III. Phase d'admissibilité	6
A. Libelle des épreuves	6
B. Epreuve de rapport assortie de proposition	6
C. Résultats d'admissibilité.....	6
IV. Phase d'admission.....	6
A. Libellés des épreuves.....	6
B. Epreuve orale d'entretien	7
C. Résultats d'admission.....	7
V. Bilan.....	7

Compte rendu établi en application de l'article 19 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013

I. Présentation générale de l'opération

Le CDG31 a organisé le concours d'accès au grade d'éducateur de jeunes enfants, session 2022.

- Conditions d'accès

Le concours externe sur titres est ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'Éducateur de Jeunes Enfants ou d'un titre ou diplôme reconnu comme équivalent dans les conditions prévues par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007.

Les parents d'au moins 3 enfants ou les sportifs de haut niveau sont dispensés de diplôme.

- Organisation

Ce concours est organisé tous les 2 ans par un CDG d'Occitanie. Un calendrier commun à tous les centres de gestion est appliqué pour les périodes d'inscription et les dates d'épreuves écrites.

- Zone de conventionnement

Le concours a été organisé dans le cadre de la programmation de la coordination régionale des centres de gestion d'Occitanie.

- Jury

Le Jury se compose de 9 membres, répartis en 3 collèges égaux : élus (dont la Présidente et son suppléant), fonctionnaires, et personnalités qualifiées.

Collège des élus :

- 1 Conseillère départementale, Présidente du Jury,
- 1 Maire adjoint,
- 1 Maire.

Collège des fonctionnaires :

- 1 Représentante du personnel, désignée par tirage au sort au sein de la CAP A,
- 1 Directrice adjointe d'une crèche,
- 1 Représentant du CNFPT.

Collège des personnalités qualifiées :

- 1 Directeur adjoint d'un département à la retraite,
- 1 Directeur de service enfance et jeunesse à la retraite,
- 1 Directrice de crèche à la retraite.

- Sujets et notes de cadrage

Le sujet de l'épreuve écrite d'admissibilité est conçu par le CIG Grande Couronne. Les notes de cadrage de l'ensemble des épreuves sont élaborées par la cellule pédagogique nationale. Ils sont disponibles sur le site Internet du CDG31.

- Planning

Inscriptions	Retrait des dossiers du 7 septembre au 29 septembre 2021 Date limite de dépôt des dossiers le 7 octobre 2021
Epreuves d'admissibilité	8 février 2022 à Labège, Portet et Léguevin (Haute-Garonne)
Jury d'admissibilité	29 mars 2022
Epreuves d'admission	10, 11 et 12 mai 2022 à Labège
Jury d'admission	17 mai 2022
Liste d'aptitude	15 juin 2022

II. Données statistiques générales

A. Chiffres clés

Concours		Externe
Nombre de postes ouverts		79
Nombre de dossiers reçus		275
Nombre de candidats admis à concourir		274
Candidats présents aux épreuves d'admissibilité	Nombre	219
	Pourcentage	80 %
Seuil d'admissibilité sur 20		10
Nombre de candidats admissibles		125
Candidats présents aux épreuves d'admission	Nombre	125
	Pourcentage	100 %
Seuil d'admission sur 20		12
Nombre de candidats admis		71
Taux de réussite (admis/présents écrit)		32 %

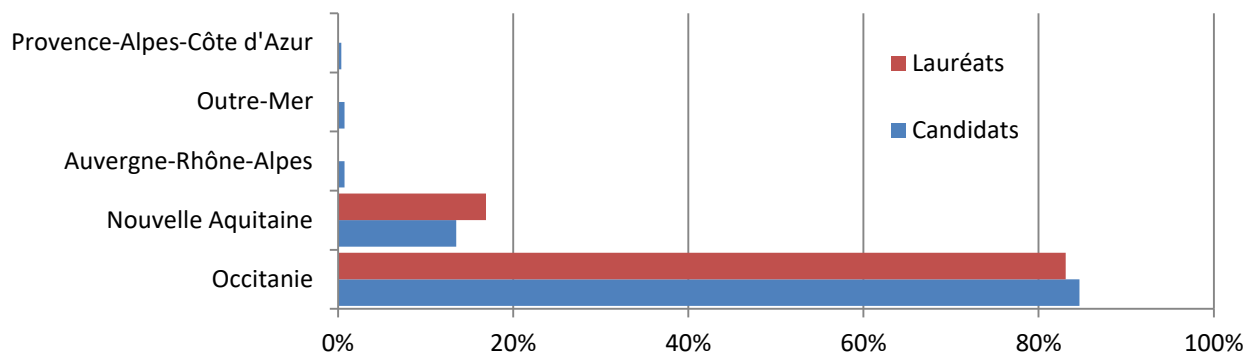
99 % des inscriptions ont été réalisés par préinscription via le site Internet du CDG31. Au cours de l'opération, les échanges avec les candidats concernés ont été dématérialisés.

1. Profil des candidats et des lauréats

- Age et sexe

Les femmes représentent 98 % des candidats et 97 % des lauréats. La moyenne d'âge des candidats et des lauréats est identique (34 ans).

- Origine géographique

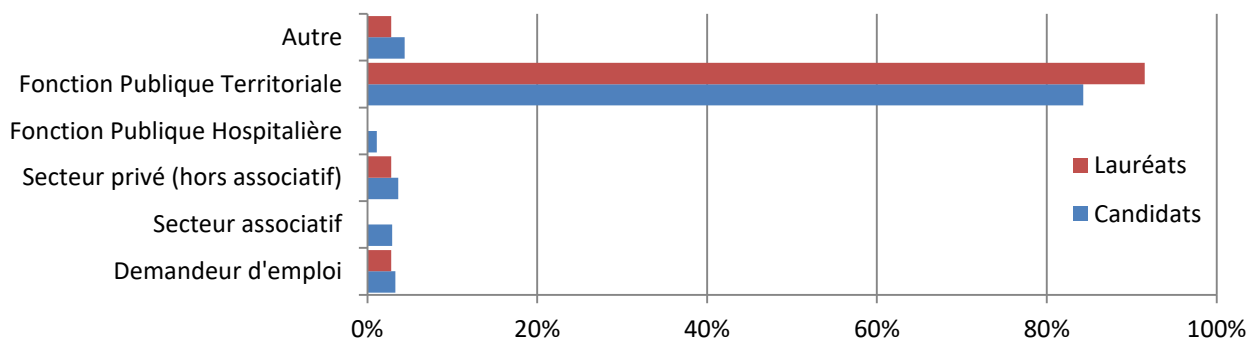


Tous les lauréats sont originaires de 2 régions : Occitanie et Nouvelle-Aquitaine.

- Diplômes

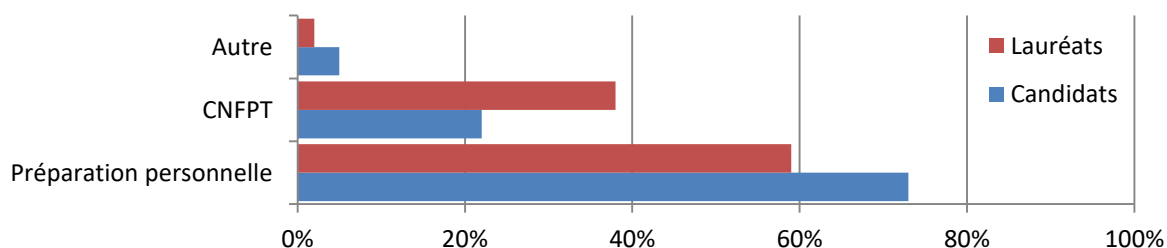
Les candidats ont fait valoir un diplôme d'Éducateur de Jeunes Enfants, ou un avis favorable de la commission d'équivalence de diplômes placée auprès du CNFPT ou sont parents d'au moins 3 enfants.

- Situation professionnelle



Presque tous les candidats sont déjà en poste dans la Fonction Publique Territoriale.

- Préparation



22 % des candidats déclarent avoir suivi une préparation auprès du CNFPT. Ils représentent 38 % des lauréats.

III. Phase d'admissibilité

A. Libellé de l'épreuve

L'épreuve écrite consiste en la rédaction d'un rapport, à partir des éléments d'un dossier, assorti de propositions opérationnelles, portant sur une situation en relation avec les missions exercées par les membres du cadre d'emplois, et notamment sur la déontologie de la profession (durée : 3h00 - Coefficient 1).

Les épreuves écrites sont anonymes et font l'objet d'une double correction, par un binôme de correcteurs, sur la base des notes de cadrage, du corrigé type et des indications du barème de correction. La note définitive est attribuée par le Jury souverain.

B. Epreuve de rapport assortie de proposition

- **Thématique du sujet**

L'accueil des jeunes enfants à partir de 2 ans et la continuité éducative entre les modes d'accueil et l'école maternelle.

- **Résultats**

Nombre de candidats présents	Moyenne / 20	Nombre de notes ≥ 10 / 20	Nombre de notes < 5 / 20	Note la plus haute / 20	Note la plus basse / 20
219	10,05	125	14	18,25	2

- **Constat des correcteurs**

Le formalisme de l'exercice est souvent méconnu, les candidats n'ayant pas pris connaissance de la note de cadrage. Le manque de préparation est également identifiable par des devoirs inachevés.

Les propositions d'actions sont bien identifiées mais des lacunes dans les connaissances de l'environnement territorial les rendent peu opérationnelles.

6 % des candidats obtiennent une note éliminatoire.

C. Résultats d'admissibilité

55 candidats absents à l'épreuve d'admissibilité et 14 candidats ayant obtenu une note inférieure à 5 sur 20 ont été éliminés.

- **Seuil d'admissibilité**

Nombre de candidats présents	Seuil fixé en points	Seuil en moyenne /20	Nombre de candidats admissibles
219	10	10	125

IV. Phase d'admission

A. Libellé de l'épreuve

L'épreuve orale consiste en un entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel, permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois (durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 2).

B. Epreuve orale d'entretien

- Organisation

Le jury a été scindé en groupes d'examineurs de 3 personnes (un élu, un fonctionnaire et une personnalité qualifiée).

- Résultats

Nombre de candidats présents	Moyenne /20	Nombre de notes \geq 10/20	Nombre de notes $<$ 5/20	Note la plus haute /20	Note la plus basse /20
125	12,5	92	3	19	4

- Constat du jury

Les candidats maîtrisent généralement les savoirs professionnels. Par contre, les connaissances de l'environnement territorial sont souvent faibles et d'un niveau inférieur à celui attendu pour un fonctionnaire de catégorie A.

C. Résultats d'admission

- Résultats

Les résultats, après application des coefficients correspondants à l'ensemble des épreuves écrite et orale, sont les suivants :

Moyenne générale /20	Nombre de moyennes \geq 10/20	Moyenne la plus haute /20	Moyenne la plus basse /20
12,4	98	18,1	6

- Délibération

3 candidats, ayant obtenu une note inférieure à 5 sur 20, ont été éliminés.

Le jury a souverainement décidé de fixer le seuil d'admission comme suit :

Seuil en points	Seuil en moyenne /20	Nombre de candidats admis
36	12	71

V. Bilan

- Absentéisme faible

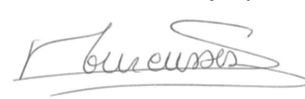
La mise en place de la plateforme unique d'inscription semble avoir eu un impact positif sur le taux d'absentéisme à l'épreuve écrite (20 %).

- Niveau des candidats

Le jury observe que les candidats sont de bons professionnels dans le secteur de la petite enfance, souvent en poste sur des missions maîtrisées. Cependant, une majorité des candidats manque d'ouverture d'esprit et de culture professionnelle transversale. Une vision globale des politiques sociales et de solides connaissances générales de la Fonction Publique Territoriale sont attendues d'un futur agent de catégorie A.

Le jury rappelle que les concours ne constituent pas une validation de l'expérience professionnelle mais évaluent les connaissances et les aptitudes d'un candidat lui permettant d'exercer des missions dévolues à un éducateur de jeunes enfants dans une structure territoriale. Une préparation sérieuse est donc nécessaire.

La Présidente du jury,



Sandrine FLOUREUSSES



CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE
DE LA HAUTE-GARONNE

590, rue Buissonnière - CS 37666
31676 LABEGE CEDEX
Tél : 05 81 91 93 00 - Télécopie : 05 62 26 09 39
Site Internet : www.cdg31.fr
Mél : contact@cdg31.fr

*© CDG 31. Tous droits réservés. [2022].
Toute exploitation commerciale est interdite*